

Rapport annuel  
La Française Systematic  
Global Listed Real Estate

du 01.01.2025 au 31.12.2025

La Française Systematic Asset Management GmbH

La Française Systematic Asset Management GmbH  
Neue Mainzer Str. 80  
60311 Francfort-sur-le-Main (Allemagne)

Registre du commerce:  
Frankfurt HRB 34125

Direction:  
Berit Jauch  
Dennis Jeske  
Mark Wolter

[www.la-francaise-systematic-am.com](http://www.la-francaise-systematic-am.com)

# La Française Systematic Global Listed Real Estate

## Rapport d'activité au 31 décembre 2025

### La Française Systematic Global Listed Real Estate

La période de référence s'étend du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le fonds investit dans des actions immobilières de qualité sous-évaluées et dans des fonds de placement immobilier (REIT), sélectionnés au moyen du processus d'investissement en actions interne de La Française SAM. Ce processus est complété par des facteurs liés à la stabilité des tendances et au risque de fluctuation des cours. La sélection est finalisée par la prise en compte de critères de durabilité (ESG). Toutes les positions en actions sont en principe équipondérées et rééquilibrées trimestriellement.

Les catégories de parts R et I sont celles qui ont été créées jusqu'à présent pour le fonds La Française Systematic Global Listed Real Estate.

Ce fonds est un produit financier relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 (règlement sur la publication d'informations). Le détail des caractéristiques environnementales et/ou sociales visées par le règlement (UE) 2019/2088 figure en annexe du présent rapport annuel.

Les principaux risques auxquels le fonds d'investissement a été exposé au cours de l'année sous revue étaient les risques du marché liés aux pertes de cours sur des marchés de placement entiers et sur des actions individuelles, ainsi que les risques de change. En raison de la diversification des risques, il n'y a pas eu de risques importants de contrepartie. En outre, il n'y a pas eu non plus d'autres risques pouvant être qualifiés d'importants.

En 2025, les marchés financiers mondiaux ont été marqués par des incertitudes géopolitiques et des tendances structurelles. Outre les conflits persistants au Proche-Orient et en Europe de l'Est, les marchés ont été affectés par les conséquences des tendances protectionnistes des États-Unis. L'incertitude s'est traduite par une forte hausse du prix de l'or (+66,3 %) et une forte dépréciation du dollar par rapport à l'euro (+13,8 %). Malgré un environnement volatil en avril, le S&P 500 en USD a clôturé l'année en hausse de 17,86 % et le STOXX Europe 600 de 20,65 %.

Les marchés boursiers ont connu une évolution contrastée selon les secteurs. Aux États-Unis, les valeurs technologiques et de croissance ont dominé le marché. Les perspectives d'investissements dans l'intelligence artificielle, les infrastructures de Cloud et les semi-conducteurs ont stimulé le marché et permis aux principaux indices américains d'atteindre de nouveaux sommets. En Europe, ce sont surtout les secteurs défensifs, tels que l'industrie et la défense, qui ont bénéficié des investissements publics.

Les marchés obligataires sont également restés robustes. La perspective d'un assouplissement monétaire a provoqué une forte hausse des cours des bons du Trésor américain et une hausse modérée de ceux des obligations européennes.

L'évolution de la composition du portefeuille de La Française Systematic Global Listed Real Estate reflète ces développements.

Le taux d'investissement s'élevait à 99,16 % à la fin de la période sous revue. Au cours de la période sous revue, la performance (selon la méthode BVI) s'est établie à -0,08 % (catégorie de parts R) et à 0,67 % (catégorie de parts I).

# La Française Systematic Global Listed Real Estate

## État financier au 31 décembre 2025

	Valeur de marché en EUR	Valeur de marché en EUR	% de l'actif du fonds
<b>I. Actif</b>		<b>25.486.046,76</b>	<b>100,17</b>
1. Actions		25.005.701,81	98,28
- Immobilier	25.005.701,81		98,28
2. Parts de fonds de placement		223.610,94	0,88
- France	223.610,94		0,88
3. Créances		147.602,35	0,58
4. Avoirs en banque		109.131,66	0,43
<b>II. Passif</b>		<b>-42.400,52</b>	<b>-0,17</b>
<b>III. Actifs du fonds</b>		<b>25.443.646,24</b>	<b>100,00 <sup>1)</sup></b>

<sup>1</sup> Des différences mineures sont possibles, en raison de l'arrondi des pourcentages dans le calcul.

# La Française Systematic Global Listed Real Estate

## État financier au 31 décembre 2025

ISIN	Dénomination	Marché	Unité ou Parts ou Dev. en milliers	Position au 31/12/2025	Achats/ Entrées au cours de la période	Ventes/ Sorties sous revue	Cours	Valeur de marché en EUR	% de l'actif du fonds
<b>Titres négociés en bourse</b>									
<b>Actions</b>									
<b>Étranger</b>									
US0144911049	Alexander & Baldwin Inc. (NOUVEAU)		UNITÉ	27.588	32.391	4.803	USD 20,630	484.024,70	1,90
CH0008837566	Allreal Holdings AG		UNITÉ	2.544	5.477	2.933	CHF 204,000	558.038,71	2,19
US11120U1051	Brixmor Property Group Inc.		UNITÉ	21.399	2.538	3.179	USD 26,380	480.083,02	1,89
SG1M51904654	CapitaLand Integrated Comm.Tr.		UNITÉ	337.000	0	38.900	SGD 2,380	530.884,30	2,09
US14174T1079	CareTrust REIT Inc.		UNITÉ	17.154	21.448	22.291	USD 36,930	538.756,83	2,12
FR0010828137	Carmila S.A.S.		UNITÉ	28.642	1.737	3.599	EUR 16,940	485.195,48	1,91
US12504L1098	Groupe CBRE Inc.		UNITÉ	3.749	4.207	458	USD 163,310	520.686,47	2,05
CA17039A1066	Choice Properties Reit		UNITÉ	55.776	59.376	58.918	CAD 14,860	515.170,07	2,02
US22002T1088	Corporate Office Prop. Tr.(Md)		UNITÉ	20.944	2.711	0	USD 28,290	503.895,70	1,98
CA26153W1095	Dream Industrial Real Est.I.Tr		UNITÉ	66.204	136.272	70.068	CAD 12,670	521.369,10	2,05
US26884U1097	EPR Properties		UNITÉ	9.913	9.913	12.601	USD 50,540	426.077,32	1,67
US29472R1086	Equity Lifestyle Propert. Inc.		UNITÉ	9.715	9.715	8.682	USD 60,980	503.823,36	1,98
US29670E1073	Essential Properties Real.Tr.		UNITÉ	19.860	19.860	18.564	USD 30,090	508.217,37	2,00
NL0015000K93	Eurocommercial Properties N.V.		UNITÉ	18.370	20.072	1.702	EUR 26,200	481.294,00	1,89
CA31890B1031	First Cap. Real Estate Inv.Tr.		UNITÉ	41.726	2.300	6.300	CAD 18,880	489.658,38	1,92
US35086T1097	Four Corners Ppty Trust Inc.		UNITÉ	24.218	24.218	0	USD 23,570	485.451,60	1,91
US36467J1088	Gaming & Leisure Properties Inc.		UNITÉ	12.372	12.372	0	USD 45,050	474.004,85	1,86
US3742971092	Getty Realty Corp.		UNITÉ	21.890	21.890	0	USD 27,330	508.784,03	2,00
AU000000GPT8	GPT Group		UNITÉ	164.751	178.001	13.250	AUD 5,500	516.343,10	2,03
US44107P1049	Host Hotels & Resorts Inc.		UNITÉ	31.646	42.128	44.151	USD 18,290	492.244,20	1,93
AU000000INA9	Ingenia Communities Group		UNITÉ	162.064	162.064	0	AUD 5,200	480.216,99	1,89
ES0139140174	Inmobiliaria Colonial SOCIMI		UNITÉ	90.867	90.867	0	EUR 5,425	492.953,48	1,94
US46124J2015	InvenTrust Properties Corp.		UNITÉ	20.675	20.675	0	USD 28,190	495.665,48	1,95
JP3027680002	Japan Real Estate Inv. Corp.		UNITÉ	700	100	200	JPY 130.900,000	498.459,14	1,96
US48020Q1076	Jones Lang Lasalle Inc.		UNITÉ	1.734	4.194	2.460	USD 339,130	500.107,51	1,97
CA49410M1023	Killam Apartment REIT		UNITÉ	45.984	45.984	41.000	CAD 16,390	468.457,44	1,84
US49446R1095	Kimco Realty Corp.		UNITÉ	27.480	27.480	0	USD 20,360	475.819,88	1,87
FR0000121964	Klépierre S.A.		UNITÉ	15.286	532	4.059	EUR 33,920	518.501,12	2,04
GB00B4WFW713	Londonmetric Property PLC		UNITÉ	239.609	239.609	0	GBP 1,895	520.322,08	2,04
ES0105025003	Merlin Properties SOCIMI S.A.		UNITÉ	39.271	39.271	0	EUR 12,420	487.745,82	1,92
US6374171063	National Retail Properties Inc		UNITÉ	13.872	15.023	13.710	USD 39,830	469.891,36	1,85
AU000000NSR2	NATIONAL STORAGE REIT		UNITÉ	382.306	382.306	0	AUD 2,730	594.732,11	2,34
JP3762900003	Nomura Real Estate Hldgs Inc.		UNITÉ	94.700	99.000	4.300	JPY 967,000	498.159,41	1,96
US6819361006	Omega Healthcare Invest. Inc.		UNITÉ	13.937	16.163	16.366	USD 44,820	531.238,12	2,09
US7588491032	Regency Centers Corp.		UNITÉ	8.109	649	696	USD 69,595	479.947,15	1,89
AU0000253502	Region Group		UNITÉ	371.233	390.811	19.578	AUD 2,370	501.351,76	1,97
CA7669101031	Riocan Real Estate Inv. Trust		UNITÉ	44.400	5.164	1.800	CAD 18,730	516.898,41	2,03
US78573L1061	Sabra Health Care Reit Inc.		UNITÉ	31.852	63.350	31.498	USD 18,990	514.410,41	2,02
AU000000SCG8	Scentre Group Ltd.		UNITÉ	218.213	10.538	38.977	AUD 4,210	523.492,35	2,06
US8288061091	Simon Property Group Inc.		UNITÉ	3.151	482	877	USD 186,830	500.660,23	1,97
CA83179X1087	SmartCentres Real Est.Inv.Tr.		UNITÉ	30.718	30.718	0	CAD 25,860	493.748,63	1,94
AU000000SGP0	Stockland		UNITÉ	146.667	175.567	28.900	AUD 5,800	484.739,07	1,91
US8754651060	Tanger Fact.Outlet Centrs Inc.		UNITÉ	17.677	2.868	3.184	USD 34,060	512.036,93	2,01
JP3569200003	Tokyu Fudosan Holdings Corp.		UNITÉ	72.200	81.200	9.000	JPY 1.429,000	561.256,40	2,21
FR0013326246	Unibail-Rodamco-Westfield SE		UNITÉ	5.633	12.085	6.452	EUR 93,380	526.009,54	2,07
US9256521090	Vici Properties Inc.		UNITÉ	17.715	846	1.684	USD 28,340	426.961,86	1,68
AU000000VCX7	Vicinity Centres Ltd.		UNITÉ	350.329	0	45.084	AUD 2,580	515.042,92	2,02
US9290421091	Vornado Realty Trust		UNITÉ	14.525	14.525	0	USD 33,690	416.164,69	1,64
AU0000088064	Waypoint REIT Ltd.		UNITÉ	332.564	332.564	0	AUD 2,590	490.820,42	1,93
US95040Q1040	Welltower Inc.		UNITÉ	3.039	4.538	1.499	USD 188,000	485.888,51	1,91
							<b>EUR</b>	<b>25.005.701,81</b>	<b>98,28</b>
<b>Parts de fonds de placement</b>									
<b>Parts de fonds propres du Groupe</b>									
FR0010609115	LA FRANÇAISE – LF Trésorerie		PART	2	16	15	EUR 117.689,970	223.610,94	0,88
							EUR	223.610,94	0,88
							EUR	<b>25.229.312,75</b>	<b>99,16</b>
<b>Total des actifs en titres</b>									
<b>Avoirs en banque, instruments du marché monétaire non titrisés et fonds du marché monétaire</b>									
							EUR	<b>109.131,66</b>	<b>0,43</b>
<b>Avoirs en EUR auprès de :</b>									
Dépositaire		EUR		87.554,04			% 100,000	87.554,04	0,34
<b>Soldes dans d'autres devises de l'UE/EEE</b>									
Dépositaire		DKK		138.903,33			% 100,000	18.599,80	0,07
Dépositaire		NOK		407,25			% 100,000	34,49	0,00
Dépositaire		SEK		854,20			% 100,000	79,01	0,00
<b>Soldes dans des devises autres que celles de l'UE/EEE</b>									
Dépositaire		AUD		169,61			% 100,000	96,65	0,00
Dépositaire		CAD		382,37			% 100,000	237,67	0,00
Dépositaire		CHF		549,49			% 100,000	590,85	0,00
Dépositaire		GBP		953,42			% 100,000	1.092,56	0,00
Dépositaire		HKD		470,28			% 100,000	51,40	0,00
Dépositaire		JPY		66.010,00			% 100,000	359,09	0,00
Dépositaire		SGD		441,89			% 100,000	292,49	0,00

Dépositaire	USD	168,86	%	100,000	143,61	0,00
<b>Autres actifs</b>			<b>EUR</b>		<b>147.602,35</b>	<b>0,58</b>
Dividendes d'actions à percevoir	EUR	0,23			0,23	0,00
Dividendes d'actions à percevoir	USD	6.759,06			5.748,23	0,02
Dividendes à percevoir sur FPI	AUD	66.843,89			38.089,86	0,15
Dividendes à percevoir sur FPI	GBP	5.846,46			6.699,66	0,03
Dividendes à percevoir sur FPI	USD	29.092,40			24.741,59	0,10
Créances sur souscriptions de parts	EUR	7.039,18			7.039,18	0,03
Crédits de retenues à la source	CHF	15.592,50			16.766,13	0,07
Crédits de retenues à la source	EUR	30.280,04			30.280,04	0,12
Crédits de retenues à la source	GBP	15.914,89			18.237,43	0,07
<b>Autres passifs</b>			<b>EUR</b>		<b>-42.400,52</b>	<b>-0,17</b>
Passifs liés aux rachats de parts	EUR	-5.096,44			-5.096,44	-0,02
Passif de frais de gestion (classe I)	EUR	-103,56			-103,56	0,00
Passif de frais de gestion (classe R)	EUR	-37.200,52			-37.200,52	-0,15
<b>Actifs du fonds</b>			<b>EUR</b>		<b>25.443.646,24</b>	<b>100,00<sup>2)</sup></b>
<b>Affectation aux catégories de parts :</b>						
<b>La Française Systematic Global Listed Real Estate I</b>						
Actifs du fonds proportionnels			EUR		120.998,66	
Valeur par part			EUR		1.657,52	
Parts en circulation			UNITÉ		73	
<b>La Française Systematic Global Listed Real Estate R</b>						
Actifs du fonds proportionnels			EUR		25.322.647,58	
Valeur par part			EUR		29,66	
Parts en circulation			UNITÉ		853.784	

<sup>2)</sup> Des différences mineures sont possibles, en raison de l'arrondi des pourcentages dans le calcul.

**Cours des titres ou taux du marché**

Les actifs des fonds spéciaux sont évalués sur la base des cours/taux de marché suivants :

Tous les actifs : Cours au 31/12/2015

Taux de change (en cotation indirecte)

Dollar australien (AUD)	1,7549 = 1 EUR
Livre sterling (GBP)	0,87265 = 1 EUR
Couronne danoise (DKK)	7,468 = 1 EUR
Dollar de Hong Kong (HKD)	9,15025 = 1 EUR
Yen japonais (JPY)	183,8265 = 1 EUR
Dollar canadien (CAD)	1,60885 = 1 EUR
Couronne norvégienne (NOK)	11,8085 = 1 EUR
Couronne suédoise (SEK)	10,8115 = 1 EUR
Franc suisse (CHF)	0,93 = 1 EUR
Dollar de Singapour (SGD)	1,5108 = 1 EUR
Dollar américain (USD)	1,17585 = 1 EUR

**Transactions conclues pendant la période de référence dans la mesure où elles n'apparaissent plus dans l'état des actifs :**

Achats et ventes de titres, de parts d'investissement et de prêts sur reconnaissance de dette (répartition sur le marché à la date du rapport) :

ISIN	Dénomination	Unité ou Parts ou Dev. en milliers	Achats/ Entrées	Ventes/ Sorties	Volume en milliers
<b>Titres négociés en bourse</b>					
<b>Actions</b>					
<b>Étranger</b>					
US0042391096	Acadia Realty Trust	UNITÉ	23.165	23.165	
US0084921008	Agree Realty Corp.	UNITÉ	7.905	7.905	
US03027X1000	American Tower Corp.	UNITÉ	2.528	5.216	
SG1M77906915	Ascendas Real Estate Inv.Trust	UNITÉ	271.800	271.800	
US0534841012	Avalonbay Communities Inc.	UNITÉ	288	3.008	
GB00BPORG003	Berkeley Group Holdings PLC	UNITÉ	0	9.666	
GB0002869419	Big Yellow Group PLC	UNITÉ	0	37.759	
SG1V35936920	CapitaLand India Trust	UNITÉ	0	693.300	
SGXC16332337	CapitaLand Ascott Trust	UNITÉ	0	811.900	
SG1R89002252	City Developments Ltd.	UNITÉ	5.300	149.300	
NL00150006R6	CTP N.V.	UNITÉ	1.157	34.320	
NL0015002FY4	CTP N.V. - Droits	UNITÉ	30.456	30.456	
US2296631094	CubeSmart	UNITÉ	12.883	12.883	
US23128Q1013	Curblin Properties Corp.	UNITÉ	0	18.988	
JP3486800000	Daito Trust Constr. Co. Ltd.	UNITÉ	300	5.500	
US29444U7000	Equinix Inc.	UNITÉ	726	726	
US29476L1070	Equity Residential	UNITÉ	0	8.180	
US2971781057	Essex Property Trust Inc.	UNITÉ	0	2.074	
NL0015002IQ4	Eurocommercial Properties N.V. - Droits	UNITÉ	20.072	20.072	
US3137451015	Federal Realty Invest.Trust LP	UNITÉ	741	6.171	
US32054K1034	First Indust.Realty Trust Inc.	UNITÉ	10.890	10.890	
JP3360800001	Hulic Co. Ltd.	UNITÉ	0	60.062	
US46284V1017	Iron Mountain Inc.	UNITÉ	0	4.808	
US5128161099	Lamar Advertising Co.	UNITÉ	302	4.836	
US5021751020	LTC Properties Inc.	UNITÉ	17.288	32.906	
FR0010241638	Mercialys	UNITÉ	43.170	90.035	
US59522J1034	Mid-America Apartm. Comm. Inc.	UNITÉ	3.902	3.902	
CH0011108872	Mobimo Holding AG	UNITÉ	1.662	1.662	
JP3046470005	Mori Hills Reit Invest. Corp.	UNITÉ	0	700	
ES0105251005	Neinor Homes SA	UNITÉ	31.312	31.312	
JP3027670003	Nippon Building Fund Inc.	UNITÉ	0	700	
JP3040880001	Orix Jreit Inc.	UNITÉ	900	900	
CH0018294154	PSP Swiss Property AG	UNITÉ	0	4.064	
US74460D1090	Public Storage	UNITÉ	227	1.968	
US7549071030	Rayonier Inc.	UNITÉ	20.535	20.535	
US7561091049	Realty Income Corp.	UNITÉ	590	10.289	
US78377T1079	Ryman Hospitality Prop. Inc.	UNITÉ	842	6.185	
US78410G1040	SBA Communications Corp.	UNITÉ	2.501	2.501	
JP3047820000	Sekisui House Reit Inc.	UNITÉ	0	1.200	
HK0016000132	Sun Hung Kai Properties Ltd.	UNITÉ	50.000	50.000	
US8678921011	Sunstone Hotel Invest.Inc. (New	UNITÉ	0	57.449	
CH0008038389	Swiss Prime Site AG	UNITÉ	0	5.489	
US9026531049	UDR Inc.	UNITÉ	13.076	13.076	
JP3045540006	United Urban Investment Corp.	UNITÉ	502	502	
SG1S83002349	UOL Group Ltd.	UNITÉ	144.000	144.000	
US91704F1049	Urban Edge Properties	UNITÉ	0	26.492	
US92276F1003	Ventas Inc.	UNITÉ	8.002	8.002	

**Compte de résultat, y compris la péréquation des revenus / La Française Systematic Global Listed Real Estate I**  
pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

	total EUR	total EUR	par part <sup>3)</sup> EUR
<b>I. Revenus</b>			
1. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant impôt à la source)		5.560,99	76,178
2. Intérêts sur les placements de liquidités sur le marché national		3,48	0,048
3. Intérêts provenant des placements de liquidités à l'étranger (avant impôt à la source)		5,11	0,070
dont : intérêts sur retenues à la source remboursées	5,11		0,070
4. Déduction de l'impôt à la source étranger		-1.264,33	-17,320
5. Autres revenus		1.425,72	19,530
dont : Autres	1.425,72		19,530
<b>Total des revenus</b>		<b>5.730,97</b>	<b>78,506</b>
<b>II. Charges</b>			
1. Frais de gestion		-1.250,12	-17,125
2. Autres charges		-1.005,42	-13,773
dont : frais de garde	-0,06		-0,001
dont : Autres	-1.005,36		-13,772
<b>Total des charges</b>		<b>-2.255,54</b>	<b>-30,898</b>
<b>III. Revenu net ordinaire</b>		<b>3.475,43</b>	<b>47,609</b>
<b>IV. Opérations de cession</b>			
1. Plus-values réalisées		12.086,73	165,572
2. Moins-values réalisées		-11.133,58	-152,515
<b>Résultat découlant des opérations de cession</b>		<b>953,15</b>	<b>13,057</b>
<b>V. Résultat réalisé de l'exercice</b>		<b>4.428,58</b>	<b>60,665</b>
1. Variation nette des plus-values non réalisées		-2.614,44	-35,814
2. Variation nette des moins-values non réalisées		-992,52	-13,596
<b>VI. Résultat non réalisé de l'exercice</b>		<b>-3.606,96</b>	<b>-49,410</b>
<b>VII. Résultat de l'exercice</b>		<b>821,62</b>	<b>11,255</b>

**Évolution du fonds de placement**

	EUR	EUR	
		<b>2025</b>	
<b>I. Valeur du fonds de placement au début de l'exercice</b>		<b>122.868,76</b>	
1. Distribution/abattement fiscal pour l'exercice précédent		-1.044,63	
2. Afflux de fonds (net)		-1.653,92	
a) Afflux de fonds provenant des ventes de certificats de parts	0,00		
b) Sorties de fonds liées aux rachats de certificats de parts	-1.653,92		
3. Péréquation des revenus/charges		6,83	
4. Résultat de l'exercice		821,62	
dont : variation nette des plus-values non réalisées	-2.614,44		
dont : variation nette des moins-values non réalisées	-992,52		
<b>II. Valeur du fonds de placement à la fin de l'exercice</b>		<b>120.998,66</b>	

**Utilisation des revenus du fonds de placement**

	total EUR	total EUR	par part <sup>4)</sup> EUR
<b>I. Disponible pour la distribution</b>		<b>22.609,84</b>	<b>309,724</b>
1. Report de l'exercice précédent		18.181,26	249,058
2. Résultat réalisé de l'exercice		4.428,58	60,665
<b>II. Non affecté à la distribution</b>		<b>20.872,13</b>	<b>285,920</b>
1. Affecté au réinvestissement		2.722,34	37,292
2. Report à nouveau		18.149,79	248,627
<b>III. Distribution totale</b>		<b>1.737,71</b>	<b>23,804</b>
1. Distribution finale		1.737,71	23,804

<sup>3,4</sup>Des différences mineures sont possibles, en raison de l'arrondi des pourcentages dans le calcul.

**Compte de résultat, y compris la péréquation des revenus / La Française Systematic Global Listed Real Estate R**  
pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

	<b>total EUR</b>	<b>total 6,5</b>	<b>par part <sup>5)</sup> EUR</b>
<b>I. Revenus</b>			
1. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant impôt à la source)		1.167.730,09	1,368
2. Intérêts sur les placements de liquidités sur le marché national		731,13	0,001
3. Intérêts provenant des placements de liquidités à l'étranger (avant impôt à la source)		1.071,32	0,001
dont : intérêts sur retenues à la source remboursées	1.071,32		0,001
4. Déduction de l'impôt à la source étranger		-265.435,07	-0,311
5. Autres revenus		300.003,54	0,351
dont : Autres	300.003,54		0,351
<b>Total des revenus</b>		<b>1.204.101,01</b>	<b>1,410</b>
<b>II. Charges</b>			
1. Frais de gestion		-449.932,63	-0,527
2. Autres charges		-211.566,60	-0,248
dont : frais de garde	-14,43		0,000
dont : Autres	-211.552,17		-0,248
<b>Total des charges</b>		<b>-661.499,23</b>	<b>-0,775</b>
<b>III. Revenu net ordinaire</b>		<b>542.601,78</b>	<b>0,636</b>
<b>IV. Opérations de cession</b>			
1. Plus-values réalisées		2.539.031,27	2,974
2. Moins-values réalisées		-2.338.787,85	-2,739
<b>Résultat découlant des opérations de cession</b>		<b>200.243,42</b>	<b>0,235</b>
<b>V. Résultat réalisé de l'exercice</b>		<b>742.845,20</b>	<b>0,870</b>
1. Variation nette des plus-values non réalisées		-573.690,15	-0,672
2. Variation nette des moins-values non réalisées		-212.176,11	-0,249
<b>VI. Résultat non réalisé de l'exercice</b>		<b>-785.866,26</b>	<b>-0,920</b>
<b>VII. Résultat de l'exercice</b>		<b>-43.021,06</b>	<b>-0,050</b>

**Évolution du fonds de placement**

	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
<b>I. Valeur du fonds de placement au début de l'exercice</b>		<b>26.874.650,08</b>
1. Distribution/abattement fiscal pour l'exercice précédent		-132.181,28
2. Afflux de fonds (net)		-1.396.596,80
a) Afflux de fonds provenant des ventes de certificats de parts	760.661,12	
b) Sorties de fonds liées aux rachats de certificats de parts	-2.157.257,92	
3. Péréquation des revenus/charges		19.796,64
4. Résultat de l'exercice		-43.021,06
dont : variation nette des plus-values non réalisées	-573.690,15	
dont : variation nette des moins-values non réalisées	-212.176,11	
<b>II. Valeur du fonds de placement à la fin de l'exercice</b>		<b>25.322.647,58</b>

**Utilisation des revenus du fonds de placement**

	<b>total EUR</b>	<b>total EUR</b>	<b>par part <sup>6)</sup> EUR</b>
<b>I. Disponible pour la distribution</b>		<b>4.563.103,40</b>	<b>5,345</b>
1. Report de l'exercice précédent		3.820.258,20	4,475
2. Résultat réalisé de l'exercice		742.845,20	0,870
<b>II. Non affecté à la distribution</b>		<b>4.291.770,97</b>	<b>5,027</b>
1. Affecté au réinvestissement		493.373,84	0,578
2. Report à nouveau		3.798.397,13	4,449
<b>III. Distribution totale</b>		<b>271.332,43</b>	<b>0,318</b>
1. Distribution finale		271.332,43	0,318

<sup>5, 6</sup> Des différences mineures sont possibles, en raison de l'arrondi des pourcentages dans le calcul.

**Aperçu comparatif des trois derniers exercices / La Française Systematic Global Listed Real Estate I  
Exercice**

	<b>Valeur de la catégorie de parts à la fin de l'exercice EUR</b>	<b>Valeur par part  EUR</b>
2025	120.998,66	1.657,52
2024	122.868,76	1.660,39
2023	84.558,84	1.565,90
2022	151.170,29	1.467,67

**Aperçu comparatif des trois derniers exercices / La Française Systematic Global Listed Real Estate R  
Exercice**

	<b>Valeur de la catégorie de parts à la fin de l'exercice EUR</b>	<b>Valeur par part  EUR</b>
2025	25.322.647,58	29,66
2024	26.874.650,08	29,83
2023	27.426.155,12	28,25
2022	28.361.337,39	26,56

# La Française Systematic Global Listed Real Estate

## Annexe en application de l'article 7, alinéa 9 du Règlement allemand sur la comptabilité et l'évaluation des investissements en capital (KARBV)

### Informations fournies en vertu du règlement sur les instruments dérivés

Aucune transaction sur instruments dérivés n'a été conclue au cours de l'exercice.

L'utilisation du plafond du potentiel de risque de marché pour ce fonds spécial a été déterminée selon une approche simple conformément au règlement sur les produits dérivés.

### Autres informations

#### La Française Systematic Global Listed Real Estate I

Numéro d'identification international de sécurité (ISIN)

DE000A0MKQM3

Valeur par part	EUR	1.657,52
Parts en circulation	UNITÉ	73,00
Date de lancement		03/03/2014
Montant minimum d'investissement	EUR	100.000,00
Investisseurs		Investisseurs institutionnels
Commission de souscription actuelle	%	0,00
Commission de rachat actuelle	%	0,00
Frais de gestion par an	%	0,75
Affectation du résultat		distribution

#### La Française Systematic Global Listed Real Estate R

Numéro d'identification international de sécurité (ISIN)

DE0009763276

Valeur par part	EUR	29,66
Parts en circulation	UNITÉ	853.783,61
Date de lancement		04.01.1999
Montant minimum d'investissement		aucun
Investisseurs		Investisseurs privés
Commission de souscription actuelle	%	5,00
Commission de rachat actuelle	%	0,00
Frais de gestion par an	%	1,50
Affectation du résultat		distribution

Proportion des titres dans l'actif du fonds (en %)

99,16

Proportion d'instruments dérivés dans l'actif du fonds (en %)

0,00

### Information sur les procédures utilisées pour évaluer les actifs

L'évaluation des actifs a été effectuée pendant l'exercice ainsi qu'à la date de clôture du rapport au 31/12/2025, en principe au dernier cours de bourse ou de marché négocié, qui garantit une évaluation fiable.

Les actifs qui ne sont ni admis à la négociation sur des bourses, ni admis sur un autre marché organisé ou intégrés dans celui-ci, ou pour lesquels aucun cours négociable n'est disponible, sont évalués à leur valeur vénale actuelle, qui est appropriée si elle est évaluée avec soin selon des modèles d'évaluation adéquats, en tenant compte des conditions actuelles du marché.

Au cours de l'exercice ainsi qu'à la date de clôture du rapport au 31/12/2025, les actifs suivants n'ont pas été évalués au dernier cours de bourse ou de marché négocié :

Avoirs en banque et autres Actif	à la valeur nominale
Passif	au montant du remboursement
Conversion des monnaies étrangères	sur la base des cours spot de clôture de WM Company / Reuters

### Informations sur la transparence et le ratio de coûts totaux conformément à l'art. 16 (1) alinéa 3 du Règlement allemand sur la comptabilité et l'évaluation des investissements en capital (KARBV)

#### Ratio des coûts totaux (en %)

Le ratio des frais totaux exprime l'ensemble des frais et paiements supportés par le fonds au cours de l'exercice (hors frais de transaction) par rapport à la valeur nette d'inventaire moyenne du fonds de placement.

La Française Systematic Global Listed Real Estate I

1,05

La Française Systematic Global Listed Real Estate R

1,81

#### Taux de rotation du portefeuille (PTR)

1,33

Le PTR indique le taux de rotation des parts du compartiment ; il est déterminé comme suit : le montant le plus faible de la contre-valeur des achats et des ventes d'actifs de la période de référence concernée, divisé par la valeur nette d'inventaire moyenne.

#### Rémunérations versées à la société de gestion ou à des tiers, hors péréquation des revenus

EUR

1.251,27

La Française Systematic Global Listed Real Estate I

Frais de gestion fixes

EUR

893,77

Commission forfaitaire\*

EUR

357,50

dont : frais de dépositaire

EUR

0,00

dont : droits de garde

EUR

0,00

dont : frais de prestataires tiers

EUR

0,00

dont : frais de recouvrement de la retenue à la source

EUR

0,00

dont : frais de service

EUR

872,57

dont : frais d'audit

EUR

0,00

#### Rémunérations versées à la société de gestion ou à des tiers, hors péréquation des revenus

EUR

469.303,33

La Française Systematic Global Listed Real Estate R

Frais de gestion fixes

EUR

383.878,00

Commission forfaitaire

EUR

76.760,29

dont : frais de dépositaire	EUR	30.761,95
dont : droits de garde	EUR	2.980,34
dont : frais de prestataires tiers	EUR	0,00
dont : frais de recouvrement de la retenue à la source	EUR	4.760,00
dont : frais de service	EUR	6.813,29
dont : frais d'audit	EUR	2.957,15

\*) Les frais dépassant les frais de gestion et la commission forfaitaire sont supportés par la société de gestion.

**Coûts de transaction** **EUR** **38.993,56**

Total des frais accessoires de l'acquisition (coûts d'acquisition) et des frais de cession des actifs.

La part des transactions sur titres effectuées pour le compte du fonds de placement au cours de la période sous revue par l'intermédiaire de courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées s'est élevée à 0,00 %. Leur montant total s'élevait à 0,00 EUR.

#### Informations sur les coûts

La société de gestion de capitaux ne perçoit pas de rétrocessions sur les rémunérations et remboursements de frais versés par le fonds au dépositaire et à des tiers.

La société de gestion de capitaux ne verse aucune rémunération aux intermédiaires.

Au cours de l'exercice, le fonds de placement a détenu les parts d'investissement suivantes avec leurs frais de gestion correspondants :

FR0010609115	LA FRANCAISE - LF Trésorerie	0,09%
--------------	------------------------------	-------

#### Notes relatives au compte de résultat

La variation nette des plus-values et moins-values latentes est déterminée en comparant, au cours de chaque exercice, les approches de valorisation des actifs prises en compte dans le prix des parts avec leurs coûts d'acquisition historiques respectifs, en intégrant le montant des différences positives dans le total des plus-values latentes, en intégrant le montant des différences négatives dans le total des moins-values latentes et en calculant les variations nettes à partir de la comparaison des postes de totalisation à la fin de l'exercice avec les postes de totalisation au début de l'exercice.

#### Informations à fournir sur les opérations de financement sur titres conformément au règlement (UE) 2015/2365

Aucune opération de financement de titres ou swap de rendement total au sens du règlement (UE) 2015/2365 n'a été conclue au cours de l'exercice.

#### Changements significatifs

L'actuelle « Voting Rights Policy » de Lyxor International Asset Management S.A.S. Deutschland ne s'applique qu'aux fonds luxembourgeois et français. Aucun vote par procuration n'est actuellement prévu pour les fonds allemands. À l'avenir, ce service sera également mis en œuvre pour les fonds de placement allemands.

#### Informations sur la rémunération conformément à l'article 101 al. 4, N° 1-5 du code allemand des investissements (KAGB) :

Total des rémunérations des salariés versées au cours de l'exercice écoulé de la société de gestion de capitaux	3.123.737	* Valeur en KEUR * Exercice 2024
dont rémunération fixe	2.727.487	* Valeur en KEUR * Exercice 2024
dont rémunération variable	396.250	* Valeur en KEUR * Exercice 2024
Rémunérations versées directement sur le fonds	0	* Valeur en KEUR * Exercice 2024
Nombre d'employés de la société de gestion de capitaux	24,57	* Direction comprise
Montant du Carried Interest versé	0	* Valeur en KEUR * Exercice 2024
Total des rémunérations versées au cours de l'exercice écoulé de la société de gestion de capitaux au preneur de risque	2.450.759	* Valeur en KEUR * Exercice 2024
dont directeur	0	
dont autres cadres dirigeants	0	
dont autres porteurs de risques	0	
dont salariés ayant des fonctions de contrôle	0	
dont salariés avec le même niveau de revenu	0	

La politique de rémunération s'appuie sur les dispositions réglementaires de l'article 37 KAGB al. 1 pour les sociétés de gestion de capitaux et sur les prescriptions de la directive 2009/65/CE modifiée (article 14a al. 2 et 14b al. 1, 3 et 4 de la directive OPCVM).

Le conseil de surveillance de la Société définit, sur proposition du comité de rémunération du Groupe La Française (GLF), les principes généraux de la politique de rémunération, les revoit au moins une fois par an et est responsable de leur mise en œuvre. Les principes de la politique de rémunération sont approuvés par le conseil de surveillance.

En outre, un comité de rémunération a été mis en place par le Groupe La Française (GLF) pour toutes les sociétés du périmètre de consolidation afin de démontrer les compétences et l'indépendance dans l'évaluation de la politique, les pratiques de rémunération et les incitations à la gestion des risques. Le comité de rémunération a été mis en place par GLF pour toutes les sociétés du périmètre de consolidation afin de garantir les compétences et l'indépendance dans l'évaluation de la politique de rémunération, des pratiques en la matière et des mesures d'incitation en matière de gestion des risques. Le comité de rémunération est responsable de la mise en œuvre de toutes les dispositions prévues dans le règlement intérieur et examine, au moins une fois par an, le système de rémunération afin d'en vérifier l'adéquation et la conformité avec toutes les exigences réglementaires.

La rémunération des employés de LFSAM GmbH comprend les composantes suivantes :

- Une part fixe, prenant en compte le poste et le périmètre de responsabilité d'un collaborateur et
- Une composante variable comprenant un système d'incitation visant à prendre en compte la performance individuelle du salarié concerné, ses contributions et son comportement, la performance de l'entité opérationnelle à laquelle il appartient ainsi que les résultats de la société dans son ensemble et sa contribution aux résultats du GLF.

Directive 2009/384/CE, section 8 a) :  
informations concernant le processus décisionnel suivi pour définir la politique de rémunération, incluant, le cas échéant, des informations sur la composition et le mandat du comité de rémunération, les noms des consultants externes dont les services ont été utilisés pour définir la politique de rémunération et le rôle des parties prenantes concernées

Directive 2009/384/CE, section 8 b) :  
informations sur le lien entre la rémunération et les performances

La part fixe de la rémunération totale d'un salarié tient compte de son poste et de son niveau de responsabilité. La part fixe est suffisamment élevée pour favoriser l'embauche et la stabilité du personnel et ne pas susciter de prise de risque chez les salariés, de sorte que leur activité ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la propension au risque de la société.

Les employés de LFSAM GmbH qui ont atteint leurs objectifs (c'est-à-dire qui ont rempli les critères quantitatifs et qualitatifs) peuvent recevoir une rémunération variable. En outre, les salariés recrutés pour des fonctions de contrôle et auxquels une composante variable de la rémunération est accordée sont rémunérés indépendamment de la performance des secteurs d'activité qu'ils contrôlent, une fois que les objectifs liés à leurs fonctions ont été atteints.

LFSAM GmbH a opté pour le « bonus pool » comme système global de rémunération variable.

Le « bonus pool » est réparti entre les différentes sociétés du groupe en fonction de la réalisation des objectifs. Le « bonus pool » est distribué à chaque salarié selon une double clé de répartition, en fonction de la contribution de son entité opérationnelle aux résultats du GLF et de la réalisation de ses propres objectifs. La part variable à verser au salarié concerné est déterminée selon des critères à la fois quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs et qualitatifs d'évaluation de la performance dépendent du poste du collaborateur.

Conformément aux dispositions de la directive OPCVM, la Société a mis en place un système spécifiquement adapté à la composante variable de la rémunération des « salariés concernés par les risques ». Conformément à une procédure d'analyse qualitative et quantitative récurrente chaque année, les collaborateurs concernés par les risques sont identifiés. Les collaborateurs ayant une influence significative sur le profil de risque de la société et des OPCVM qu'elle gère sont considérés comme salariés concernés par les risques. Pour ces personnes, une part d'au moins 50 % de la rémunération variable (à partir d'un seuil de 100 000 EUR) est reportée sur une période d'au moins trois ans. Ces 50 % (Deferred Bonus) sont indexés sur un panier de fonds et répartis progressivement sur trois ans.

Le système de rémunération a été contrôlé conformément aux exigences réglementaires en vigueur pour l'exercice 2024 par le comité de rémunération. En résumé, il a pu être constaté que le système de rémunération de l'exercice 2024 était conçu de manière appropriée et répondait aux exigences réglementaires.

Les modifications suivantes ont été apportées à la politique de rémunération 2023 depuis la politique de rémunération 2024 :

- Adaptation de la composition du comité

1. Directive 2009/384/CE, section 8, points c) et d) :

informations sur les critères utilisés pour mesurer les performances et la prise en compte du risque, ainsi que sur les critères de performance ouvrant droit à l'attribution d'actions, d'options ou de composantes variables de la rémunération.

2. Art. 101, par. 4, N° 3 du code allemand des investissements (KAGB) et art. 107, par. 4 du règlement délégué complétant la directive AIFM

Description de la manière dont ont été calculés les rémunérations et, le cas échéant, les autres avantages  
Note d'intention : art. 101 par. 4 n° 4 du code allemand des investissements en relation avec l'art. 14 ter, par. 1, lettres c) et d) de la directive OPCVM.

Résultats de la révision annuelle de la politique de rémunération  
Note d'intention : art. 101, par. 4, n° 5, du code allemand des investissements

Informations sur les modifications substantielles apportées à la politique de rémunération définie

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier paragraphe, du règlement (UE) 2020/852

Nom du produit :

La Française Systematic

Global Listed Real Estate

Identifiant d'identité juridique :

5299008F5PESWI4UG897

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires de ces investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : ___ %   | <input type="checkbox"/> Il <b>promouvait des caractéristiques environnementales/sociales</b> et bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de ___ % d'investissements durables |
| <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE        | <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE   |
| <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE | <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  |
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : ___ %  | <input type="checkbox"/> ayant un objectif social  |
|   | <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b> .   |



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au cours de la période de référence, les actifs du fonds ont été consacrés à des investissements qui respectent systématiquement des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (critères ESG). Dans ce contexte, les questions relatives, par exemple, à l'environnement et à la protection du climat, aux droits de l'homme, à la sécurité et à la santé, au reporting ainsi qu'à la lutte contre la corruption et les actes de corruption ont été prises en compte. L'utilisation d'un facteur ESG a permis d'attribuer une note élevée aux investissements sélectionnés, qui présentaient de bons indicateurs selon des critères environnementaux (E), sociaux (S) et de bonne gouvernance (G).

Tout d'abord, l'univers d'investissement possible pour le Groupe La Française a été limité par une politique d'exclusion applicable à tous les produits et basée principalement sur des critères ESG mais aussi sur d'autres principes.

Aucune valeur de référence n'a été déterminée pour établir si et dans quelle mesure le fonds d'investissement est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Les critères d'exclusion minimaux suivants liés à la durabilité ont été appliqués aux investissements directs conformément à la politique d'exclusion du Groupe La Française :

	Critères d'exclusion	
<b>Défense et sécurité</b>	Critères d'exclusion	
	- Mines antipersonnel	
	- Munitions à fragmentation	
	- Armes biologiques et chimiques	
	- Armes nucléaires provenant d'États non dotés de telles armes	
	- Systèmes de lancement d'armes de destruction massive	
<b>Tabac</b>	Critères d'exclusion	
	Part du chiffre d'affaires provenant de la fabrication de produits de tabac traditionnels	> 0 %
	Part du chiffre d'affaires provenant de la distribution de produits de tabac traditionnels	> 15 %
<b>Déforestation</b>	Critères d'exclusion	
	Liste des exclusions de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité	
<b>Charbon</b>	Critères d'exclusion	
	Production annuelle de charbon	10 millions de tonnes
	Capacité de production d'électricité à partir du charbon	> 5 GW
		>10 %
	- Part du chiffre d'affaires provenant du charbon	

			> 10 %
	- Part du charbon dans le mix de production énergétique		
	- Pas de développement de nouvelles capacités		
	Critères d'exclusion	Ap-proche stricte	Approche alternative
<b>Combustibles fossiles</b>	- Part de la production de combustibles fossiles non conventionnels	> 20 %	> 30 %
	- Développement de nouveaux projets liés aux énergies fossiles (en millions de barils équivalent pétrole)	Inadmissible	N/A
		N/A	Min 20 % CAPEX
	- Part des investissements dans les énergies à faible intensité carbone (en % des CAPEX)	N/A	Max "=" % CAPEX
	- Part des investissements dans de nouveaux projets liés aux énergies fossiles (en % des CAPEX)		à faible intensité carbone
		N/A	Analyse
	- Analyse d'un plan de transformation crédible et renforcement du dialogue avec les actionnaires		
<b>Controverses</b>	Critères d'exclusion		
	Controverses majeures identifiées, analysées et validées		

Dans l'univers d'investissement réduit par l'application des critères d'exclusion, les meilleurs 80 % des entreprises ont été sélectionnés sur la base de leur score ESG. Les gestionnaires de portefeuille de La Française Systematic Asset Management GmbH ont sélectionné au moins 45 actions. L'accent est mis sur la sélection des différents titres. Celle-ci a été effectuée selon un système de points purement systématique et sans pronostic, sur la base de classements, en tenant compte également de critères de durabilité et de bonne gouvernance d'entreprise. Le processus de sélection est régulièrement réexaminé.

Les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies ont également été respectés.

Le fonds d'investissement a également tenu compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. D'autres explications figurent dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Dans l'ensemble, tous les indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ont bien évolué au cours de la période de référence. Comme les facteurs de durabilité utilisés pour évaluer chaque investissement varient, nous ne pouvons pas donner de score global.

Tous les critères d'exclusion contraignants pour le fonds de placement ont été respectés au cours de la période de référence.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Allocation d'actifs au cours de la période sous revue	Date de référence 31/12/2025	Date de référence 31/12/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales	99,51 %	99,51 %
#2 Autres	0,49 %	0,49 %

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le produit financier a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais n'a pas visé d'investissements durables au sens des définitions de l'article 2, point 17, du règlement sur la publication d'informations.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le produit financier a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais n'a pas visé d'investissements durables au sens des définitions de l'article 2, point 17, du règlement sur la publication d'informations.

— — *Comment les indicateurs concernant les principales incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

N/A

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

N/A

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe de « prévention des atteintes significatives » ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents au produit financier qui respectent les critères de l'Union en matière d'activités économiques écologiquement durables. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'Union relatifs aux activités économiques écologiquement durables.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Grâce à l'application stricte des critères d'exclusion et à la prise en compte de l'évaluation des PAI, le fonds d'investissement tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément aux indicateurs de durabilité obligatoires visés à l'annexe 1, tableau 1, du règlement (UE) 2022/1288 (indicateurs PAI obligatoires).

En outre, le fonds d'investissement tient compte d'un indicateur facultatif conformément à l'annexe 1, tableau 2, point 14, et à l'annexe 1, tableau 3, point 16, du règlement (UE) 2022/1288 (indicateurs PAI facultatifs).



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La détermination des 15 principaux investissements se fait à quatre dates de référence par an (31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre), avec à chaque fois la valeur moyenne de l'investissement principal.

La liste comprend les investissements qui ont constitué la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

01/01/2025 – 31/12/2025

Investissements les plus importants	Secteur	En % des actifs	Pays
Klepierre	Autres services financiers*	2,08 %	France
Capitaland Mall Trust	Autres services financiers*	2,06 %	Singapour
Japan Real Estate Investment	Autres services financiers*	2,05 %	Japon
Scentre Group	Autres services financiers*	2,03 %	Australie
Vicinity Centres	Autres services financiers*	2,03 %	Australie
Welltower Inc	Autres services financiers*	2,02 %	États-Unis
First Capital Real Estate In	Autres services financiers*	2,00 %	Canada
Simon Property Group Inc	Autres services financiers*	1,97 %	États-Unis
RIOCAN REIT	Autres services financiers*	1,97 %	Canada
CARMILA	Autres services financiers*	1,95 %	France
Tanger Factory Outlet Center	Autres services financiers*	1,93 %	États-Unis
Corporate Office Properties	Autres services financiers*	1,93 %	États-Unis
Brixmor Property Group Inc	Autres services financiers*	1,92 %	États-Unis
Regency Centers Corp	Autres services financiers*	1,92 %	États-Unis
Vici Properties Inc	Autres services financiers*	1,91 %	États-Unis

\*dans le secteur de l'immobilier et de la construction de logements



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Les investissements liés à la durabilité sont tous les investissements qui contribuent à la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales de la stratégie d'investissement. À la date de clôture du rapport, la part des investissements liés à la durabilité était de 99,51 %.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

## ● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le fonds est un fonds d'actions investissant à l'échelle mondiale et se concentrant sur des secteurs spécifiques. L'accent a été mis sur la sélection des titres individuels, notamment en fonction des caractéristiques environnementales ou sociales promues par la stratégie d'investissement. Celle-ci a été effectuée selon un système de points purement systématique et sans pronostic, sur la base de classements, en tenant compte également de critères de durabilité et de bonne gouvernance d'entreprise. Ainsi, à la date de clôture du rapport, la proportion d'investissements liés à la durabilité était de 99,51 %.

À la date de clôture du rapport, les autres investissements étaient constitués, au cours de la période de référence, de 0,49 % de liquidités destinées à la gestion de la trésorerie, de produits dérivés ou d'instruments financiers qui ne satisfont pas aux exigences de durabilité ou pour lesquels on ne dispose pas de données suffisantes pour évaluer leur présence. Toutefois, pour ces derniers, les exclusions obligatoires définies pour le fonds de placement ont été respectées.



**La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**La catégorie #2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Le fonds d'investissement est en principe investi à 100 % dans le secteur des autres services financiers liés à l'immobilier et à la construction de logements.

D'autres informations générales à ce sujet peuvent également être consultées dans la section « Rapport d'activité ».



● **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

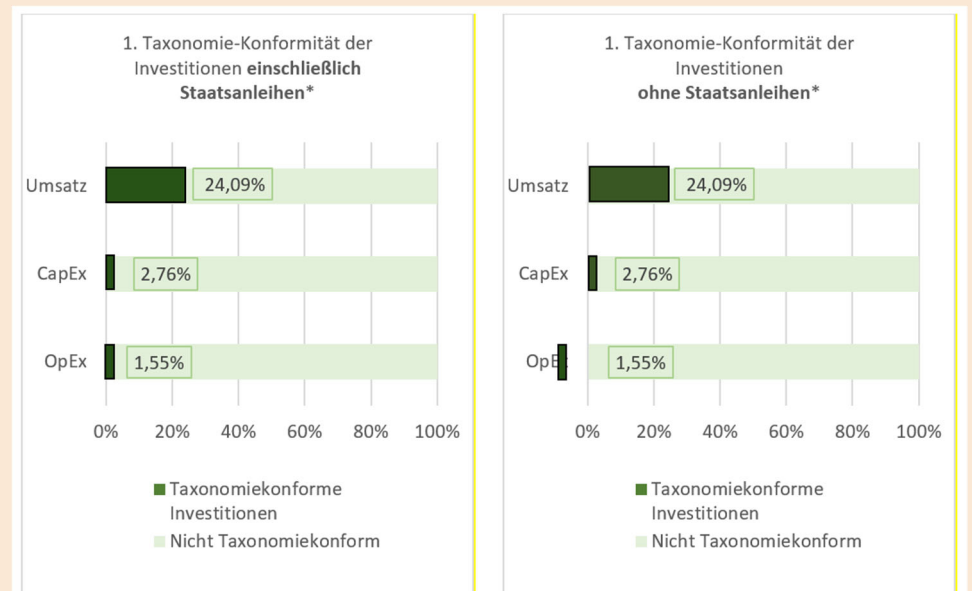
Bien que la stratégie d'investissement du fonds ne vise pas à réaliser des investissements durables au sens du règlement sur la publication d'informations, la Commission européenne a clarifié la situation en ce qui concerne la conformité à la taxinomie de l'Union européenne, à condition, entre autres, que les caractéristiques environnementales soient promues.

Les quotas de taxinomie réels sont disponibles dans les graphiques ci-dessous.

**Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

- Oui :  Dans le gaz fossile  Dans le nucléaire
- Non

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

● **Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**


La proportion des investissements dans les activités transitoires était de 0 %. La proportion des investissements dans les activités habilitantes était de 0,05 %.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Part des investissements conformes à la taxinomie, y compris les emprunts d'État*, au cours de la période sous revue	2025	2024
Chiffre d'affaires	24,09 %	19,54 %
CapEx	2,76 %	1,52 %
OpEx	1,55 %	3,47 %

Part des investissements conformes à la taxinomie, hors obligations d'État*, au cours de la période sous revue	2025	2024
Chiffre d'affaires	24,09 %	19,54 %
CapEx	2,76 %	1,52 %
OpEx	1,55 %	3,47 %



Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le produit financier a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais n'a pas visé d'investissements durables au sens des définitions de l'article 2, point 17, du règlement sur la publication d'informations.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le produit financier a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales,

mais n'a pas visé d'investissements durables au sens des définitions de l'article 2, point 17, du règlement sur la publication d'informations.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Au cours de la période de référence, les autres investissements étaient constitués de liquidités destinées à la gestion de la trésorerie, de produits dérivés ou d'instruments financiers qui ne satisfont pas aux exigences de durabilité ou pour lesquels on ne dispose pas de données suffisantes pour évaluer leur présence. Toutefois, pour ces derniers, les exclusions obligatoires définies pour le fonds de placement ont été respectées.



**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

La société a défini des critères d'exclusion contraignants pour ce produit financier, sur la base de critères ESG. Cet examen a été intégré à la gestion interne indépendante des risques, qui supervise les exigences spécifiques découlant du processus d'investissement ESG au moyen de systèmes techniques appropriés. En outre, des listes positives/négatives sont régulièrement mises à la disposition des gestionnaires du portefeuille pour être prises en compte dans le processus d'investissement. Les listes sont mises en œuvre et surveillées (dans la mesure du possible) dans le système. Dans les cas où il n'est pas encore possible de garantir un contrôle systémique, un contrôle est assuré par les gestionnaires de portefeuille.

Les critères d'exclusion minimaux liés à la durabilité reposaient sur des informations transmises par un fournisseur de données externe et étaient codés dans le cadre de la conformité pré et post-trade. L'examen a été effectué au moins tous les six mois.

Un modèle de notation ESG a également été appliqué. Le fonds d'investissement a également tenu compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. D'autres explications figurent dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

Les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies sont également respectés.



**Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence durable ?**

Aucun indice de référence n'a été déterminé pour établir si le fonds d'investissement est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet ?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

N/A

**Francfort-sur-le-Main, le 31/03/2026**

**La Française Systematic Asset Management GmbH**  
*La direction*

## OPINION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main

### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit du rapport annuel du fonds commun de placement La Française Systematic Global Listed Real Estate – comprenant le rapport d'activité pour l'exercice allant du 01/01/2025 au 31/12/2025, l'état du patrimoine et l'état des actifs au 31/12/2025, le compte de résultat, le compte d'affectation, l'état du portefeuille pour l'exercice allant du 01/01/2025 au 31/12/2025, ainsi que l'aperçu comparatif des trois derniers exercices, l'état des opérations réalisées au cours de la période sous revue dans la mesure où elles ne font plus l'objet de l'état du patrimoine, ainsi que l'annexe. Les autres informations figurant dans la section « Autres informations » ne font pas partie intégrante de l'audit du rapport annuel et n'ont donc pas été prises en compte dans la formulation de l'opinion d'audit sur le rapport annuel, conformément aux dispositions légales.

Selon notre appréciation, sur la base des informations recueillies lors de l'audit, le rapport annuel ci-joint est conforme, sur tous les points essentiels, aux dispositions du code allemand des investissements (KAGB) et aux règlements européens applicables et permet, dans le respect de ces dispositions, de se faire une idée complète de la situation et de l'évolution réelles du fonds de placement.

### *Base pour l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre contrôle du rapport annuel conformément à l'article 102 du code allemand des investissements (KAGB) en respectant les principes allemands de contrôle régulier des comptes établis par l'Institut allemand der réviseurs d'entreprise (IDW). Notre responsabilité au titre de ces règles et principes est décrite plus en détail dans la section « Responsabilité de l'auditeur concernant l'audit du rapport annuel » de notre opinion. Nous sommes indépendants de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main, conformément aux dispositions du droit commercial et professionnel allemand et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles allemandes conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sur le rapport annuel.

### *Autres informations*

Les représentants légaux de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main sont responsables des autres informations. Les autres informations comprennent :

- les autres informations et explications relatives au fonds dans le rapport annuel, à l'exception des éléments du rapport annuel audité mentionnés dans l'opinion d'audit ainsi que de notre opinion
- les informations visées à l'article 11 du règlement (UE) 2019/2088 et aux articles 5 à 7 du règlement (UE) 2020/852.

Dans le cadre de notre audit, il nous incombe de prendre connaissance des autres informations susmentionnées et d'évaluer si celles-ci :

- présentent des incohérences importantes par rapport au rapport annuel ou aux informations dont nous avons pris connaissance lors de notre audit, ou
- semblent présenter d'autres inexactitudes significatives.

### *Responsabilité des représentants légaux et du conseil de surveillance pour le rapport annuel*

Les représentants légaux de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main, sont responsables de l'établissement du rapport annuel qui correspond aux prescriptions du code allemand des investissements et aux règlements européens y afférents dans tous les points essentiels et, à cet égard, du fait que le rapport annuel permet, en vertu de ces prescriptions, de se faire une image globale de la situation et de l'évolution réelles du fonds commun de placement. En outre, les représentants légaux sont responsables du contrôle interne qu'ils ont défini comme nécessaire, conformément à ces règles, pour permettre l'établissement d'un rapport annuel exempt d'inexactitudes significatives résultant d'actes délictueux (manipulation des comptes et atteinte aux intérêts pécuniaires) ou d'erreurs.

Lors de l'établissement du rapport annuel, les représentants légaux sont responsables de l'intégration dans le rapport des événements, décisions et facteurs susceptibles d'avoir une influence significative sur l'évolution future du fonds d'investissement. Cela signifie entre autres que les représentants légaux doivent, lors de l'établissement du rapport annuel, évaluer la poursuite des activités du fonds de placement et qu'ils ont la responsabilité d'indiquer les faits en rapport avec la poursuite des activités du fonds de placement, dans la mesure où ils sont pertinents.

Le conseil de surveillance de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main, est responsable de la surveillance du processus de comptabilité de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main, pour l'établissement du rapport annuel du fonds de placement.

#### *Responsabilité de l'auditeur en matière d'audit du rapport annuel*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que le rapport annuel, dans son ensemble, ne comporte pas d'anomalies significatives résultant d'actes délictueux ou d'erreurs, et d'exprimer une opinion sur le rapport annuel.

Une assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément à l'article 102 du KAGB, dans le respect des principes allemands de l'audit en bonne et due forme établis par l'Institut allemand des réviseurs d'entreprise (IDW), détectera en permanence une présentation erronée importante. Les fausses déclarations peuvent résulter d'actes délictueux ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent, individuellement ou collectivement, les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ce rapport annuel.

Au cours de l'audit, nous faisons preuve de discernement et conservons une attitude critique. En outre,

- nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives, résultant d'actes délictueux ou d'erreurs, dans le rapport annuel, planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque qu'une anomalie significative résultant d'actes délictueux ne soit pas détectée est plus élevé que le risque qu'une anomalie significative résultant d'erreurs ne soit pas détectée, car les actes délictueux peuvent impliquer des collusions frauduleuses, des falsifications, des omissions intentionnelles, des déclarations trompeuses ou la mise en échec des contrôles internes ;
- nous acquérons une compréhension des contrôles internes pertinents pour l'audit du rapport annuel afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main ;
- nous évaluons l'adéquation des méthodes comptables appliquées par les représentants légaux de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main, pour l'établissement du rapport annuel, ainsi que le caractère représentatif des

valeurs estimées et des informations y afférentes présentées par les représentants légaux ;

- nous tirons des conclusions sur la base des éléments probants recueillis, afin de déterminer s'il existe une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de jeter un doute important sur la capacité à poursuivre l'exploitation du fonds de placement. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre opinion, sur les informations correspondantes fournies dans le rapport annuel ou, si ces informations sont inappropriées, de modifier notre opinion. Nous formulons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis à la date de notre rapport. Des événements ou circonstances futurs pourraient toutefois conduire à la cessation des activités du fonds.
- nous évaluons la présentation, la structure et le contenu du rapport annuel, y compris les informations fournies, ainsi que la question de savoir si le rapport annuel présente les opérations et événements sous-jacents de telle sorte que le rapport annuel permette de se faire une idée complète de la situation et de l'évolution réelles du fonds de placement, dans le respect des dispositions du KAGB allemand et des règlements européens applicables.

Nous nous entretenons avec les responsables de la surveillance, entre autres, de l'étendue prévue et du calendrier de l'audit, ainsi que des constatations d'audit significatives, y compris des éventuelles lacunes significatives des contrôles internes que nous avons constatées au cours de notre audit.

Francfort-sur-le-Main, le 31 mars 2026

FFA Frankfurt Finance Audit GmbH  
Société d'audit

Schliemann

Auditeur

# INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ

---

## La Française Systematic Asset Management GmbH

Neue Mainzer Str. 80 60311  
60311 Francfort-sur-le-Main (Allemagne)  
Tél.: +49 (0) 69 97 57 43 -0  
Fax: +49 (0) 69 97 57 43 -81  
info-am@la-francaise.com  
www.la-francaise-systematic-am.com

Capitaux propres  
5,0 millions € au 31/12/2025  
Capital souscrit et versé  
2,6 millions € au 31/12/2025

## Actionnaire

Groupe La Française  
Paris

## Directeurs

Berit Jauch,  
20355 Hamburg

Dennis Jeske,  
63128 Dietzenbach

Mark Wolter,  
53925 Kall

## Dépositaire

BNP Paribas S.A.  
Succursale Allemagne  
Senckenberganlage 19  
60325 Francfort-sur-le-Main  
Capitaux propres: 130.58 millions €  
au 31.12.2024

## Auditors

FFA Frankfurt Finance Audit GmbH  
Société d'audit  
Francfort-sur-le-Main (Allemagne)

## Conseil d'administration

Isabelle Kintz

Relationship Management of Groupe La  
Française International Entities  
Groupe La Française

Président

Paul Gurzal  
Co-Head of Fixed income & Head  
Quantitative Hub Groupe La Française, France  
Vice-président

Dr. Sybille Hofmann  
Membre indépendante du conseil d'administration

## Membre de la fédération

BVI Bundesverband  
Investment und Asset Management e.V.  
Francfort-sur-le-Main (Allemagne)

**LA FRANÇAISE SAM**

*Crédit Mutuel Alliance Fédérale*

**La Française Systematic Asset Management GmbH**  
Neue Mainzer Str. 80  
60311 Francfort-sur-le-Main (Allemagne)

Tél.: +49 (0) 69 97 57 43 -0  
Fax: +49 (0) 69 97 57 43 -81  
[info-am@la-francaise.com](mailto:info-am@la-francaise.com)  
[www.la-francaise-systematic-am.com](http://www.la-francaise-systematic-am.com)